

Le conseil communal est prié de se réunir le mercredi 29 janvier 2025 à 17.00 heures dans la salle de réunion du conseil communal à Schuttrange, place de l'Eglise, pour y délibérer sur les points suivants

1. Règlements communaux

- 1.1. Présentation du règlement fixant les critères à appliquer pour la répartition des subsides aux associations locales
- 1.2. Présentation du règlement sur l'allocation de la subvention vie-chère et de la prime énergie
- 1.3. Approbation d'une modification du règlement général de police de la Commune de Schuttrange
- 1.4. Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation

2. Finances communales

- 2.1. Présentation du Plan Pluriannuel de Financement
- 2.2. Approbation d'un programme d'entretien de la voirie rurale pour l'exercice 2025
- 2.3. Approbation du don « Dîner de Nouvel An », proposé par le personnel communal

3. Affaires sociales

- 3.1. Remplacement d'un membre représentant la commune de Schuttrange au conseil d'administration de l'Office Social « Ieweschte Syrdall »

4. Urbanisme, aménagement communal et infrastructures

- 4.1. Avis concernant le projet de modification du plan d'occupation de sol « Aéroport et Environs »
- 4.2. Approbation d'un avenant à la convention de mise en œuvre du Pacte logement 2.0.

5. Environnement et développement durable

- 5.1. Approbation d'une convention relative à l'acquisition de terrains par les communes-membres du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS, dans le cadre de la protection et de la restauration de la nature et ressources naturelles

6. Enfance et jeunesse

- 6.1. Approbation d'une convention « Services pour jeunes » concernant l'association sans but lucratif Schëtter Jugendhaus
- 6.2. Approbation d'une convention tripartite réglant les modalités de gestion financière, le type de participation financière de l'État et les modalités de coopération entre l'État, la commune et le gestionnaire du service d'éducation et d'accueil (ES)
- 6.3. Approbation d'une convention tripartite réglant les modalités de gestion financière, le type de participation financière de l'État et les modalités de coopération entre l'État, la commune et le gestionnaire du service d'éducation et d'accueil (ENS)



7. Actes notariés, compromis et droit de préemption

- 7.1. Approbation d'un acte de vente (réf. 966/2024) concernant des fonds sis à Munsbach, lieu-dit « Auf dem Langenfeld »
- 7.2. Approbation d'un compromis de vente concernant un terrain à Uebersyren, lieu-dit « auf dem Rohtert »
- 7.3. Approbation d'un acte de vente (réf. 969/2024) concernant des fonds sis à Munsbach, lieu-dit « In der Kaul »
- 7.4. Approbation d'un acte de vente (réf. 986/2024) concernant des fonds sis à Uebersyren, rue de Mensdorf
- 7.5. Approbation d'un acte de vente (réf. 18/2025) concernant des fonds sis à Schuttrange, lieu-dit « Auf der Altheck », « Auf Rolent », « Bei der Hiefgeshoehle », « Am Hohlenweg »
- 7.6. Approbation d'un acte de vente (réf. 19/2025) concernant des fonds sis à Schuttrange, lieu-dit « Im Welms Grund »
- 7.7. Approbation d'un acte de vente (réf. 968/2024) concernant des fonds sis à Schuttrange, lieu-dit « Auf Rolent »
- 7.8. Approbation d'un contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement sis à Schrassig, lieu-dit « beim Fuussebur »
- 7.9. Approbation d'un contrat de bail à ferme dans le cadre du pacte nature à Munsbach, lieudit « Um Schënnbiërg »
- 7.10. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain sis à Munsbach, rue Jeanne Rouff

8. Transport et mobilité

- 8.1. Approbation d'un contrat de mise à disposition de 6 emplacements de stationnement et de 6 véhicules (CFL Flex)
- 8.2. Approbation d'un contrat de prestation de service de transport de nuit « Night Card »
- 8.3. Fixation du prix de vente de la « Night Card »

9. Ressources humaines

- 9.1. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service conciergerie

10. Commissions consultatives

- 10.1. Remplacement de membres dans des commissions consultatives communales

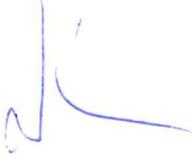
11. Questions écrites des conseillers

12. Question du public

Schuttrange, le 23 janvier 2025
Le collège des bourgmestre et échevins


Claude MARSON
président




c.s. Alain DOHN
secrétaire communal